

Besançon, le **28 JUIN 2019**

La Présidente

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

- 1 JUL. 2019

GA190305
ARRIVEE GREFFE

CHAMBRE REGIONAL DES COMPTES
PIERRE VAN HERZELE
PRESIDENT CHAMBRE REGIONAL DES COMPTES
28 RUE PASTEUR
BP 71199
21011 DIJON CEDEX

Monsieur Le Président,

Par le présent courrier, je fais suite à l'envoi du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la région Bourgogne-Franche-comté relatif à l'enquête TER.

Je note tout d'abord la prise en compte de la majorité des remarques que j'ai pu exprimer lors de la réception du rapport provisoire et vous en remercie.

Cependant, après relecture attentive, je me permets de vous faire part de quelques remarques complémentaires :

- En page 56 du rapport, article 3.4.1.4 « Une collaboration soutenue avec SNCF « Gares et Connexions » », il conviendrait de préciser la relative opacité du calcul de la redevance en gare bien que les travaux et échanges entre la Région et Gares et Connexions apparaissent généralement de qualité ;
- En page 64, article 3.5.1.1, « Ligne Belfort-Delle », la participation annuelle de la Région estimée par SNCF Mobilités dans son courrier du 09 Août 2018 s'élève à 3,480 M€ et non 3,512 M€, montant intégrant déjà des évolutions à la hausse des tarifications des infrastructures ferroviaires ;
- En page 73, article 3.6.1.5, « Nouvelle gamme tarifaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté », la nouvelle gamme tarifaire des abonnements et les majorations annuelles de cette gamme ont été adoptées le 15 novembre 2018 et non le 25 mai 2018 dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention d'exploitation TER pour une mise en place effective le 1^{er} décembre 2018. Les documents financiers et notamment la trajectoire financière de la contribution d'exploitation TER a ainsi été modifiée en conséquence.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY

